

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 8 février 2012

sous la Présidence de Monsieur Adriano FRANSCINI

**Préavis 02-2012 Bâtiment administratif et locatif de la Damataire
Rénovation et adaptation des installations techniques
Crédit demandé CHF 310'600.00 TTC**

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N°02-2012 du 21 décembre 2011,
vu le rapport de la commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine locatif de CHF 310'600.00 TTC, destiné à lui permettre de procéder à la rénovation et à l'adaptation des installations techniques de la Damataire ;
2. de prélever ce montant sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur 15 ans au maximum.

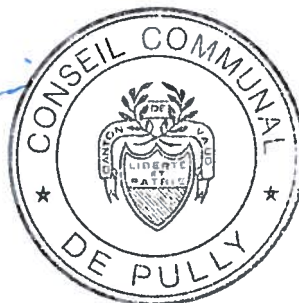
Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

La secrétaire



Adriano FRANSCINI



Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 9 février 2012